

S. E. G. I. N. E.

ADMINISTRATION DE BIENS
SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ
GÉRANCES - LOCATIONS
TRANSACTIONS

14 BIS, RUE DE MILAN - 75009 PARIS
☎ 48.74.00.28 de 14 h. à 18 h.

RÉCEPTION SUR RENDEZ-VOUS
CABINET FERMÉ LE SAMEDI

[19] LA LORRAINE

PhS - HLK 2372

PARIS LE 16 DECEMBRE 1988

Monsieur HAIUN

138-140, rue de Crimée
75019 PARIS

Travaux entre vos
deux appartements

Monsieur,

Je vous rappelle les termes du règlement de copropriété, page 21, au titre "modifications".

Vous pouvez faire percer un gros mur, dans la mesure où le projet a été soumis à l'architecte de l'immeuble (Monsieur CHRISTOPHE) dont vous prenez les honoraires à votre charge, et si les travaux sont exécutés par une entreprise agréée par le syndic.

Vous devez fournir au syndic les attestations d'assurance décennale et d'assurance responsabilité civile de tous les intervenants.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.


PH. SELLIER

P.S.

Je ne sais pas du tout s'il y a des places de parking disponibles dans le garage souterrain : cela ne nous concerne pas.